

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE – DÉROGATION MINEURE – 3015, RUE SPRINGLAND**

**PRENEZ AVIS** que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **13 septembre 2021 à 19 h**, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 3015, rue Springland, lequel est érigé sur le lot 6 295 875 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure permettrait :

- une variation de 26 centimètres de l'alignement de construction en limite de lot latérale,

et ce, malgré l'article 60 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre des demandes de renseignements ou des commentaires par écrit, d'ici le **7 septembre 2021**, soit :

- Par courriel à l'adresse [greffesud-ouest@montreal.ca](mailto:greffesud-ouest@montreal.ca)

ou

- Par la poste, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement du Sud-Ouest  
815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage  
Montréal, Québec, H4C 2K4

Les demandes de renseignements ou les commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **7 septembre 2021** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, le 23 août 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire